|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : antennenordouest | République Française | NOUVELLE-CALÉDONIE---**PROVINCE NORD**---B.P. 41 98860 KONÉ---**Direction de l’Aménagement****et du Foncier**  |

N° 608020 - …/2025

**FICHE DE BESOINS**

Les produits d'entretien et d’hygiène à fournir et à livrer sont :

1. Pour l’aérodrome de Koumac :
	* Deux brosses à WC
	* Nettoyant sanitaire et anti calcaire 5 L
	* Produit d’entretien pour sols & surfaces 5L
	* 1 manche + 1 support pour frange 40 cm env
	* 1 seau pour frange
	* 1 frange lavage et brossage
	* 1 frange à bouclettes
	* 100 gants de protection jetables taille 9
	* 24 rouleaux de papier toilette
	* 2 bombes de nettoyant, dépoussiérant pour plastiques (voiture)
	* 2 flacons vides avec pulvérisateur
	* 1 produit d’entretien longue durée fosse septique
	* 2 éponges gros travaux
	* 1 paquet d’éponge pour vaisselle
2. Pour l’aérodrome de Bélep :
	* 1 balai pour poussières (intérieur)
	* 1 tapis anti-poussière d’intérieur
	* 100 gants de protection jetables taille 9.
	* 2 bombes de nettoyant, dépoussiérant pour plastiques (voiture)
	* 2 éponges gros travaux
	* 1 paquet d’éponges pour vaisselle
	* 2 flacons vides avec pulvérisateur

Conditions tarifaires :

Les offres seront détaillées par aérodrome afin que la facturation soit faite par aérodrome.

Livraison :

* Service des ports et aérodromes – Direction de l’aménagement et du foncier

Hôtel de la province Nord 98860 Koné

Facturation :

Les factures par aérodrome seront transmises par courriel à facture@province-nord.nc et à après livraison et rédigées au nom du destinataire suivant :

PROVINCE NORD – Direction de l’Aménagement et du Foncier – Service des ports et aérodromes – BP 41 98860 KONE

Critères de jugement des offres

Les offres seront classées selon le critère suivant:

* 100% sur les tarifs proposés par aérodrome